
Abidjan, le 16 avril 2020

NOTE D'INFORMATION

Chers Confrères,

Depuis le 09 avril 2020, le Conseil National de Sécurité (CNS) a institué le port obligatoire du masque dans le Grand Abidjan pour lutter efficacement contre la pandémie du Coronavirus. Face à ce fléau mondial, et à l'issue de cette décision salutaire du CNS qui contribue à la protection des populations, l'Association des Banques et Établissements Financiers de Côte d'Ivoire (APBEF-CI), décide le port obligatoire du masque de protection à l'attention de la clientèle, dans tous les Établissements Bancaires et Financiers dès ce Jeudi 16 Avril 2020.

Ensemble, respectons les mesures d'hygiène et de sécurité en vue de faire disparaître le coronavirus dans notre pays!

Cordiales Salutations.

Le Président de l'APBEF-CI.



Association Professionnelle
des Banques et Établissements
Financiers de Côte d'Ivoire
Tel: 20 32 68 42 / 20 32 20 08
Direction Executive